

COMMUNE LE MOURET

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE du 15 décembre 2022

Au Restaurant de la Croix-Blanche Le Mouret

COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture et sur le site internet – www.le-mouret.ch

2. Budget 2023. Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

Le message du Conseil communal sur les investissements sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch.

2.1 Budget de fonctionnement

2.2 Budget des investissements

2.2.1 Centre sportif – réfection piste d'athlétisme

2.2.2 Routes communales - remplacement luminaire LED – Secteur Essert

2.2.3 Routes communales - remplacement luminaire LED – Secteur Pafuet-Pra-Mathaux

2.2.4 Epuration – collecteur Sentier du No

2.2.5 Routes AF – réfection route Le Thorin

2.2.6 Routes AF – réfection route Le Land

3. Remise du prix du mérite communal de Le Mouret

4. Modification des statuts du Réseau Santé Sarine

Les statuts ne seront pas lus; ils sont à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture et sur le site internet –

5. Modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine

Les statuts ne seront pas lus; ils sont à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture et sur le site internet –

6. Modifications des limites des domaines publics et l'adaptation des limites communales entre les communes de Le Mouret et Ferpicloz.

7. Information

8. Divers

Présidence :	M. Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M. Eric L'Eplattenier	vice-syndic
	M. Patrick Bongard	
	M. Nicolas Brunisholz	
	Mme Martine Halter	
	M. Denis Murith	
	M. Michael Vogt	
	M. Nicolas Yerly	
Conseiller excusé :	M. Jean-Louis Cotting	
Secrétaire :	M. Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 19 h 30 en souhaitant une très cordiale bienvenue et en remerciant les citoyens présents ce soir à notre assemblée, consacrée principalement aux budgets 2023.

La convocation a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, le budget de fonctionnement 2023, le budget des investissements 2023.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. Le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard, qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs nom et prénom.

M. Le Syndic nomme les scrutatrices suivantes :

Mme Sandra Marthe
Mme Isabelle Zosso
Mme Chantal Caputo

Personnes présentes : 112

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 3

Personnes aptes à voter : 109

Majorité absolue : 55

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

M.	Nicolas Kolly
M.	Claude Brodard
Mme	Anna Brodard
M.	Daniel Kraft
M.	Arthur Noth
M.	Armand Dousse
Mme	Marie-Rose Dousse

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

M. Pierre-Alain Maridor demande quand le procès-verbal de décembre 2021 sera corrigé.

M. Le Syndic répond que la modification se fera le vendredi 16 décembre 2022.

Mme Anne-Elisabeth Vonlanthen revient sur le point 5 du tractanda - Echange de terrains entre la Commune Le Mouret et M. Philippe Zamofing pour un projet d'étable communautaire- et s'étonne que les interventions de M. Serge Richard au sujet de l'emplacement de la nouvelle ferme ainsi que celle de M. Pierre Thalmann par rapport aux nuisances d'écoulant de la présence d'une étable communautaire servant à une entreprise agricole qui viendrait s'implanter près du quartier des Russilles, ne figurent pas au procès-verbal. Mme Vonlanthen souhaite que l'on modifie le procès-verbal en ajoutant les questions de ces 2 citoyens ainsi que les réponses données.

M. Le Syndic précise que nous allons faire les modifications en ajoutant ces interventions dans ce procès-verbal.

Mme Anne-Elisabeth Vonlanthen est d'accord sur ce principe.

Le point 5 du tractanda est modifié comme suit :

« M. Pierre Thalmann fait remarquer que la construction se fera à 100 m d'une zone importante d'habitation. Il souhaite avoir une certaine garantie, bien que l'on soit à la campagne, que l'on n'ait pas des odeurs qui deviennent insupportables pour tous les quartiers construits. Eu égard aux voisins, M. Pierre Thalmann demande quel genre de bâtisse sera construit sur cette parcelle.

M. Le Syndic répond qu'il s'agira simplement d'un rural ouvert et précise que nous n'avons pas les plans de la construction pour les présenter ce soir.

M. Pierre Thalmann constate que c'est un rural ouvert, donc en fonction du vent, toutes les odeurs arrivent sur le quartier des Russilles.

M. Le Syndic répond que dans les nouveaux ruraux, il n'y a plus d'odeurs. Il précise que, de nos jours, cela devient très compliqué de construire un rural au vu des normes qui sont imposées. Dans cette construction, le tas de fumier n'existe pas et il est remplacé par des fosses.

M. Serge Richard demande si la commune a également des parchets de l'autre côté de la route, devant la forêt existante. Si oui, il demande si ce ne serait pas préférable de construire ce rural en parallèle devant la forêt.

M. Le Syndic répond qu'effectivement, nous avons un parchet de l'autre côté de la route et que non, nous ne pouvons pas construire ce rural près de la forêt, car les distances ne sont pas respectées soit entre le rural et la route, soit le rural et la forêt. M. Le Syndic précise que les demandeurs ont étudié toutes les possibilités de construire le rural sur leur propriété respective et malheureusement, ce n'est pas faisable. C'est pourquoi, ils se sont tournés vers la commune en précisant que le seul endroit possible est celui proposé ce soir. »

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Budget 2023

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation du budget de fonctionnement.

M. L'Eplattenier informe l'assemblée qu'avec un déficit de plus de CHF 860'000, ce budget 2023 est à nouveau fortement déficitaire, sans que cela soit une surprise vu la construction en cours de notre nouvelle école.

Passablement de charges, sur lesquelles nous n'avons pas ou peu d'influence, ont pris l'ascenseur. En même temps, nos revenus ont tendance à stagner, ce qui n'aide pas. Vu le contexte, le Conseil communal a limité les investissements pour se focaliser sur l'essentiel et le nécessaire tout en opérant de nombreuses coupes dans les dépenses courantes, là où c'était possible. Globalement et vu la prochaine hausse déjà votée de notre taux d'imposition, il s'agit là d'une situation intermédiaire relativement « normale » en la circonstance.

Pour commencer, les impôts : l'approche est très prudente : elle est basée sur la taxation effective 2020 avec les taux de progression indiqués par le Canton. Quant aux impôts spéciaux, c'est la moyenne des 3 dernières années qui a été appliquée. En chiffres : à CHF 20'000.00 près, les prévisions pour les impôts, tous types confondus, sont stables avec un montant total de CHF 8,8 Mios. Quant à la péréquation financière, bien qu'encore largement en notre faveur, elle est en baisse de CHF 51'000.00.

La hausse de notre taux d'imposition de 80 à 84,5 pts dès 2024 devrait permettre d'enregistrer env. CHF 400'000.00 supplémentaires, ce qui permet de relativiser le déficit prévu dans notre budget.

Au niveau des dépenses marquantes, on peut relever l'école, les investissements prévus, l'augmentation des charges en lien avec le Réseau Santé Sarine et les charges financières.

L'école : après une première tranche de CHF 4 Mios en 2022, c'est une nouvelle tranche de CHF 6 Mios qui figure dans nos investissements et qui entraîne une charge financière supplémentaire de CHF 150'000.00 dans notre budget. Le chantier de l'école avance au rythme prévu, avec une remise des clés en principe à fin 2023.

Investissements : hormis l'école, ils s'élèvent à CHF 1'696'000.00 et CHF 1'343'000.00 après subventions (net). Ils entraînent une charge supplémentaire totale de CHF 72'000.00 dans notre budget

Autre augmentation : les charges en lien avec le Réseau Santé Sarine : c'est CHF 100'000.00 supplémentaires pour 2023, notamment pour les homes, les soins à domicile et les indemnités forfaitaires. Vu les prévisions démographiques concernant nos futurs aînés, cette charge va continuer à augmenter ces prochaines années.

Les charges financières : globalement elles sont en augmentation de CHF 200'000.00. Cette augmentation est en partie due aux investissements et à la nouvelle tranche de dépenses pour l'école, mais également à la hausse des taux sur les marchés : en 2021, nous avons emprunté CHF 3 Mios à 0,63 % pour 10 ans et en 2022, le dernier emprunt levé de CHF 4 Mios l'a été au taux de 2,35 % pour 10 ans également..., soit pratiquement 4 x plus cher.

Face à cette situation et vu les augmentations de charges précitées, le Conseil communal a procédé à une analyse fine de nos dépenses en réduisant les montants alloués dans les différents dicastères pour nos tâches. Résultat : une économie globale imposée de CHF 340'000.00, en vue de réduire autant que possible notre déficit.

Derniers faits marquants : le comparatif entre le budget 2023, 2022 et les comptes 2021 est toujours un peu laborieux, les comptes étant encore sous l'égide MCH1, contrairement à nos budgets, mais promis, c'est la dernière année puisque les comptes 2022 seront également bouclés sous MCH2.

A relever également : la « sortie » du budget du service du feu, tâche reprise au niveau du district via le Réseau Santé Sarine ainsi que la « Sortie » du budget du Service des curatelles de la Haute-Sarine, désormais réorganisé en association de communes.

M. Eric L'Eplattenier passe en revue le budget de fonctionnement 2023.

M. Pierre-Alain Maridor demande pourquoi nous avons un montant de Fr. 31'940.00 dans le poste 3410.3632.00 – Marly-participation à la piscine MIC

M. Eric L'Eplattenier répond que c'est notre participation pour pouvoir utiliser durant 10 ans des infrastructures de la piscine. Une convention a été signée avec Marly

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 14'293'363.00
Total des produits	: Fr. 13'429'251.30
Excédent de charges	: Fr. 864'111.70

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic remercie M. Eric L'Eplattenier pour sa présentation et passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget de fonctionnement.

M. Le Syndic remercie M. Jacques Cotting pour son rapport.

2.2. Présentation du budget des investissements

M. Le Syndic informe l'assemblée que le rapport de la commission financière sera lu après la présentation de chaque objet. Le Conseil communal estime que l'assemblée doit connaître l'avis de la commission financière avant l'ouverture des discussions. Un contrôle dans la loi sur les communes indique que c'est bien cette procédure qui doit être suivie.

2.2.1 Centre sportif – réfection piste d'athlétisme

M. Le Syndic passe la parole à M. Patrick Bongard pour la présentation de cet objet.

M. Patrick Bongard informe l'assemblée qu'après 25 années de bon et loyal service notre piste d'athlétisme est en fin de vie et demande une rénovation complète.

A partir du 10 juin 2022, nous avons été informés par la fédération suisse d'athlétisme qu'elle n'est plus homologuée et que toutes compétitions, manifestations sportives et culturelles importantes organisées par le CSLM ne pourront plus se faire. Pour mémoire cette anneau d'athlétisme avait été demandé et réalisé en 1997 par la commune de Praroman avant la fusion avec l'aide des communes avoisinantes.

A l'heure actuelle il n'existe que 2 anneaux d'athlétisme dans le district de la Sarine, St Léonard à Fribourg et Le Mouret. Cette piste est un fleuron pour notre commune, nos écoles, nos sociétés sportives et culturelles. Elle a donner une rampe de lancement à plusieurs sportifs natifs du Mouret autant au niveau national, international et même olympique.

Pour vous citer quelques exemples :

Les 57'01 de Daniel Brodard au Morat-Fribourg en 2004.

Arnaud Dupré (sélectionné pour les championnats d'Europe juniors 2015) pour le 4x 400 m. et médaillé de bronze aux championnats suisses juniors sur 800 m. en 2016.

Nicolas Baeriswyl qui a aussi débuté l'athlétisme au Mouret avant de participer aux JO de Sidney en 2000.

Romain Juillerat athlétisme ou encore Mathilde Gremaud, médaillés olympiques sont également des athlètes qui se sont entraînés au CSLM sur le tartan du Mouret, qui ont brillé et qui brille encore aujourd'hui en sport de haut niveau.

Ces installations sportives sont primordiales pour permettre à tous de bénéficier des vertus du sport pour le bien-être, la santé, l'intégration sociale et l'acquisition de valeurs positives, notamment pour notre jeunesse. Ne dit-on pas que le sport fédère, rassemble et mobilise. Cette piste demande une rénovation totale.

Les entreprises qui font ce genre de travaux sont très rares.

Nous avons quand même fini par trouver 2 entreprises et nous leur avons demandé une offre pour ces travaux.

La 1ère offre est l'entreprise Realsport pour un montant de 655'000.-

La 2ème offre est l'entreprise Terrasport pour un montant de 380'000.-

Nous avons retenu l'offre de Terrasport pour un montant de 380'000.-

Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter cet investissement pour un montant total de 380'000.- à la charge de la commune.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 380'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 19'000.00

Intérêts Fr. 9'500.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « réfection piste d'athlétisme ».

M. Maridor a 2 questions : la piste a déjà été rénovée en 2014, selon le tractanda de l'époque. Alors pourquoi nous devons refaire l'investissement cette année ?

M. Patrick Bongard répond que la piste n'a pas été rénovée, mais seulement régénérée. Avec cet investissement, nous allons procéder à une rénovation complète de la piste, alors qu'en 2014, il s'agissait uniquement d'un taconnage.

M. Maridor demande quelles participations nous allons recevoir de la part des communes avoisinantes et les clubs utilisateurs du centre sportif. Le CA Marly utilise nos pistes.

M. Patrick Bongard répond qu'il n'est pas prévu de recevoir des subventions de la part des communes avoisinantes. Nous avons actuellement le CA de Fribourg, qui s'entraîne sur notre piste, car le stade St-Léonard rénove ces pistes d'athlétismes. Nous avons trouvé un arrangement avec Fribourg, à savoir que le CSLM ira s'entraîner à Fribourg lors de la rénovation de nos pistes.

Mme Romy Pilet, présidente de la section athlétisme du CSLM, tient à répondre à M. Maridor. Le CA de Marly organise les meetings en collaboration avec le CSLM, ceci par manque de bénévoles, car le CSLM ne peut pas organiser de meeting sans la collaboration des bénévoles du CA Marly, mais ne il ne s'entraîne pas sur nos pistes.

M. Laurent Eggertswyler, président du CSLM, remercie les conseillers communaux de l'époque qui ont osé construire un centre sportif. Au fil du temps, le centre sportif a pris une grande ampleur et il véhicule une image positive de notre commune loin à la ronde. De nombreuses manifestations sportives ont lieu sur ce stade : l'athlétisme, le volley, le football, etc.. Il suffit de venir en été pour voir l'occupation de ce centre. M. Laurent Eggertswyler précise qu'en 2023, nos pistes ne seront plus homologables. Cela veut dire que la fédération fribourgeoise ou la fédération suisse ne prendra plus contact avec le CSLM pour l'organisation de meetings, car plus aucun meeting ne pourrait être organisé chez nous. La section athlétisme du CSLM a le vent en poupe et ils doivent presque refuser l'inscription d'enfants, tellement qu'il y a de sollicitations. Il précise qu'il a pris contact avec la loterie

romande pour connaître leur réponse quand à une demande de subside. Une demande a déjà été faite en 2014 lors de l'aménagement sur les pistes. Normalement, nous ne pourrions pas recevoir de subvention, étant donné que le délai de 10 ans n'a pas été atteint. Lors de discussions avec la Loterie Romande et en leur expliquant que nous allions perdre l'homologation, celle-ci serait d'accord d'entrer en matière, pour une question d'homologation, de subventionner à hauteur de Fr. 78'000.00.

M. André Sciboz souhaite répondre à la commission financière quant au coût financier de cet investissement. Il estime que la dépense proposée ce soir est infime par rapport à l'utilité du centre sportif.

M. Jacques Cotting se réjouit de cette discussion et des informations reçues des citoyens. Au vu des éléments en possession lors la soirée de présentation, il était normal de préavisier négativement cet investissement. Il rappelle à l'assemblée que l'année passée, un montant important a été octroyé pour l'assainissement de l'éclairage et la réflexion de la commission est d'être mis devant le fait accompli.

M. Laurent Eggertswyler précise qu'au sujet de la subvention, le responsable de la Loterie Romande n'est pas le seul pour la décision. C'est une commission qui prend les décisions. Pour l'éclairage du centre sportif, il pense qu'au vu de l'augmentation des prix de l'énergie, nous pouvons dire merci à la population d'avoir accepté cet investissement l'année passée.

Mme Alexa Krattinger s'étonne que nous ne recevions pas de subvention des autres communes, vu que pour la piscine du MIC, une subvention a été demandée.

M. Patrick Bongard répond que nous pourrions toucher des subventions uniquement si nous acceptons que d'autres clubs viennent s'entraîner.

Mme Martignac revient sur la nécessité d'avoir une réponse sur la subvention

M. Pascal Pythoud s'étonne que nous ayons 2 offres avec des écarts aussi grands. Il serait judicieux d'avoir une 3^{ème} offre comparative. Il craint que dans l'offre meilleure marché, il y ait des augmentations sur des éléments qui n'ont pas été comptés.

M. Patrick Bongard répond que les offres ont été comparées et sont presque identiques. Sur l'offre de Terrasport, il y a même un changement de bordure qui n'est pas prévu chez Realsport. Ces bordures sont prévues pour éviter une dilatation du tartan et la bordure béton. M. Patrick Bongard précise que c'est très dur d'avoir une 3^{ème} offre.

M. Stéphane Vesin se demande si les 2 fournisseurs sont agréés par SwissOlympics ?

M. Patrick Bongard répond que les 2 entreprises sont effectivement agréés par Swiss Olympics : Les normes SIA sont aussi garanties, ainsi que les normes de classification de la fédération suisse d'athlétisme.

Mme Romy Pilet précise qu'il y a eu 2 meetings organisés cette année avec la participation de 400 et 200 athlètes. La piste d'athlétisme est utilisée par toutes les sections du CSLM et les autres sociétés de la commune. Elle encourage vivement à voter pour cet investissement.

M. Jean-Marie Brugger, membre de la commission financière, aimerait avoir une garantie sur la subvention. Il demande s'il est possible de reporter l'investissement à l'année prochaine, car nous n'avons pas de données fixes sur la rentrée de la subvention.

M. Le Syndic répond à M. Jean-Marie Brugger que le vote va se faire ce soir sur le montant proposé de Fr. 380'000.00. Il remercie le CSLM pour les démarches envers la loterie romande et tant mieux si nous arrivons récupérer une certaine somme. Il rappelle juste que sinon, cette piste ne serait plus homologuée et de ce fait, le CSLM ne pourrait plus organiser de meeting.

Mme Christiane Castella soutient l'investissement proposé. La part du sport dans la commune est très importante, pas uniquement pour les sportifs d'élite, mais aussi pour toutes ces personnes qui viennent s'entraîner sur ces pistes. C'est le moment de les entretenir et de prendre peut-être un risque. C'est important pour nos jeunes et toutes les personnes qui s'investissent pour le sport dans notre commune.

M. Le Syndic admet, au nom du Conseil communal, qu'il manquait des informations importantes pour la séance avec la commission financière.

M. Jacques Cotting rappelle que la commission financière établit son rapport sur la base des informations reçues et non sur des informations manquantes.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.2

2.2.2 Routes communales – remplacement luminaire LED – Secteur Essert

2.2.3 Routes communales – remplacement luminaire LED – Secteur Pafuet-Pra-Mathaux

M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Brunisholz pour la présentation de ces 2 objets.

M. Nicolas Brunisholz informe l'assemblée qu'en 2021, l'assemblée communale a accepté le budget d'investissement pour le remplacement d'une partie des éclairages publics dans les secteurs « Russilles » et Le Trépelley ».

Les luminaires commandés en mai 2022 ont été partiellement reçus en octobre de cette année par l'entreprise en charge de leur remplacement. La modification devrait être faite d'ici la fin de l'année 2022.

Hors, conformément à la loi sur l'énergie (LEn) du 09.06.2000 ;

« L'Etat et les communes s'engagent à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge afin de les rendre conforme à l'état de la technique et à les exploiter de manière efficace ».

Pour ce faire, le Conseil communal souhaite continuer à remplacer les anciennes sources lumineuses aux halogénures métalliques haute pression par des éclairages LED dynamiques avec télégestion. Ceci afin de pouvoir garder un contrôle permanent sur la gestion de l'éclairage pour d'une part, diminuer l'impact néfaste de l'éclairage artificiel sur la biodiversité et d'autre part rationaliser la consommation électrique où et quand cela est vraiment nécessaire.

Les luminaires qui seront installés permettront d'être entièrement pilotés à distance de manière individuelle afin de procéder, entre autre, à des abaissements nocturnes, des

extinctions complètes, des allumages dynamiques avec détection de passage, etc. et ainsi permettre une économie d'énergie notable sur le territoire.

Le Conseil communal vous soumet aujourd'hui un budget d'investissement de Fr. 26'859.00 pour le remplacement 44 points lumineux dans le secteur « Essert » et un budget d'investissement de Fr. 57'553.00 pour le remplacement de 20 points lumineux dans les secteurs « Le Pafuet – Pra-Mathaux » conformément au plan de zone ci-dessous et propose à l'assemblée d'accepter ces dépenses.

L'investissement pour le secteur d'Essert est le suivant :

Coût	Fr.	57'553.00
Financement :		par emprunts
Charges annuelles :		
Amortissements	Fr.	2'878.00
Intérêts	Fr.	1'439.00

L'investissement pour le secteur Pafuet-Pra-Mathaux est le suivant :

Coût	Fr.	26'859.00
Financement :		par emprunts
Charges annuelles :		
Amortissements	Fr.	1'343.00
Intérêts	Fr.	671.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur les objets « remplacement luminaire LED – secteur Esserts » et « remplacement luminaire LED – secteur Pafuet – Pra-Mathaux ».

M. Thierry Ackermann revient sur le montant qui est proposé ce soir pour le secteur Pafuet-Pra-Mathaux de Fr. 26'859.00, qui selon le règlement des finances, aurait dû être proposé dans le budget de fonctionnement.

M. Le Syndic répond que l'on s'est posé la question effectivement, mais la remarque est justifiée.

M. René Vonlanthen rebondit sur le fait que nous avons éteint les lampadaires, excepté aux alentours des écoles. Il estime que devant l'école de Praroman, nous devrions laisser un éclairage car il n'y a pas de trottoir et que les gens doivent longer le long des barrières sur la

route. Ce serait indispensable de laisser la lumière devant l'école ainsi que devant le cimetière.

M. Nicolas Brunisholz répond que la décision avait été prise d'éteindre partout ou nulle-part. Les lampadaires restent allumés aux endroits de dépose du bus aux écoles. La décision a été prise lors du dernier conseil de laisser allumer aux alentours des églises de Praroman et de Bonnefontaine. Les autres endroits resteront éteints et les gens doivent s'adapter en fonction de la situation. De nombreux endroits sur la commune sont dépourvus de lampadaires où ce n'est pas dangereux pour circuler.

M. André Sciboz revient sur la remarque de M. Vonlanthen. Il pense qu'il serait judicieux de laisser allumer jusqu'à 23.00 h. pour des raisons de sécurité. Il salue par contre la décision du conseil de remplacer les luminaires et demande quelle politique le conseil a sur le long terme.

M. Nicolas Brunisholz précise que les luminaires commandés répondent aux nouvelles exigences imposées par le canton dans sa nouvelle loi sur l'énergie. Pour le futur, la volonté du conseil est d'assainir l'intégralité du parc d'éclairage public.

M. Pierre-Alain Maridor demande si nous pourrions recevoir des subventions cantonales avec la nouvelle loi.

M. Nicolas Brunisholz répond que nous n'avons pas d'éléments nous permettant de savoir si nous allons recevoir des subventions ou non.

Mme Alexa Krattinger profite de remercier le Conseil communal pour sa décision d'éteindre les lumières sur notre territoire. Elle rejoint les interventions sur les zones d'ombres qui peuvent être dangereuses pour les écoliers et les piétons. Elle se demande si ce n'est pas une satisfaction écologique en égard à la sécurité relative des piétons. Elle habite en face de l'église et il fait très sombre le soir. Elle se fait le porte-parole d'enfants, de parents de grands-parents venant chercher les enfants à l'accueil extrascolaire qui se sont plaints de ce manque de luminosité aux abords de l'école de Praroman. Bien sûr il y a la possibilité de se rendre visible, mais c'est limité au niveau vestimentaire.

Autre sujet de satisfaction, la possibilité de la commune d'installer de l'éclairage intelligent, qui s'allume au moment du passage d'une personne. Il en va également pour la sécurité des habitations.

Mme Alexa Krattinger demande si c'est réellement une mesure écologique d'éteindre complètement la commune et aimerait savoir ce que cela représente en terme de consommation d'énergie. Elle demande également comment les lampadaires ont été éteints et est-ce que l'entretien est assuré pour ces lampadaires éteints.

Mme Alexa Krattinger demande au niveau économique si le remplacement des lampadaires est vraiment plus rentable et en combien de temps celui-ci serait amorti. De plus, est-ce qu'un éclairage partiel sur la commune, par exemple de 24.00 h à 06.00 du matin, serait réalisable et quel en serait le coût.

Mme Alexa Krattinger demande si nous pourrions voter ce soir uniquement sur un éclairage partiel.

M. Nicolas Brunisholz répond qu'au niveau de la sécurité routière, si nous avons un trottoir et un équipement adéquat, il n'y a pas trop de problème. Certains secteurs ne sont équipés

ni d'éclairage, ni de trottoir et cela fonctionne très bien. Les automobilistes doivent également faire la part des choses et adapter leur comportement aux conditions. Les piétons doivent faire en sorte d'être visibles et ne pas porter de vêtements sombres. Au niveau écologique, si nous remplaçons l'intégralité des lampes publiques, nous économiserons entre 75 et 85'000 kWh annuels, ce qui représente la consommation d'environ de 20 ménages. Cela représente une économie de Fr. 12'000.00 par an avec les tarifs de l'électricité 2023. Au sujet de l'extinction partielle, nous le faisons déjà sur certains secteurs de la commune. La modification des éclairages a été réalisée par notre service technique, qui a enlevé manuellement les fusibles. Nous avons reçu une offre de Fr. 30'000.00 pour la modification de la plage horaire d'extinction. Ce n'est pas uniquement pour la modification de l'horaire, mais surtout pour réalimenter certains lampadaires.

Mme Alexa Krattinger souhaite garder sa proposition de vote sur un éclairage partiel.

M. Le Syndic propose de continuer l'assemblée et de consulter la loi sur les communes pour être sûr de la procédure. Ce point sera repris dans les divers.

M. Pierre-Alain Maridor demande si nous ne pouvons pas installer un éclairage intelligent qui s'allume au passage des gens et quel en serait le coût supplémentaire.

M. Nicolas Brunisholz répond que la technologie qui sera installée est dite dynamique. L'allumage de l'éclairage se fait selon les besoins et le passage des piétons.

M. Jean-Christophe Swit fait remarquer qu'au-dessus de l'église de Bonnefontaine, le croisement des véhicules est difficile et les voitures montent sur le trottoir, ce qui n'est pas sécurisant pour les usagers.

M. Nicolas Brunishloz prend note de la remarque. Il précise que cela concerne beaucoup de secteurs qui n'ont jamais eu d'éclairage, ni de trottoir.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.4

2.2.4 Eputation – collecteur Sentier du Nô

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation de cet objet.

Dans le cadre des travaux de la nouvelle école de Praroman, l'assainissement global du secteur a été réétudié. En effet, la Commune de Le Mouret souhaitait s'assurer de la faisabilité des travaux de mise en séparatif dans ce secteur et anticiper les éventuels travaux à réaliser à proximité directe du chantier de l'école.

Dans ce secteur, l'assainissement est encore réalisé en système unitaire. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de l'ancienne commune de Praroman prévoit cependant un assainissement en système séparatif à court terme. Ainsi, de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées sont projetés sous le Sentier du No selon le Concept du PGEE.

Pour donner suite à ces investigations, le Conseil vous présente un projet de mise en séparatif au lieu-dit « Sentier du Nô », sentier reliant la place de parc de l'école et de l'église à la route des Russilles.

L'objectif est de réaliser les travaux en 2023 afin d'éviter une intervention ultérieure à proximité de la nouvelle école.

Il est à préciser que pour la construction de la nouvelle école et de ses aménagements extérieurs, le collecteur mixte actuel, traversant la cour de récréation, a dû être abaissé et remplacé sur la 1ère partie du tronçon par un nouveau collecteur de diamètre supérieur, afin de répondre aux normes et lois en vigueur.

Pour être en complète conformité, le 2ème tronçon devrait, en cas de non réalisation de la mise en séparatif, être remplacé par un nouveau collecteur de plus grand diamètre et ceci impliquerait la démolition de la cour ou une grande partie de celle-ci.

Des coûts supplémentaires qui ne résoudraient pas la problématique du PGEE et les mises en séparatif.

De plus si aucune des 2 options n'est décidée l'ECAB en cas d'inondations pourrait émettre des réserves et ne pas assumer son rôle d'assureur.

Descriptif et Coût de l'ouvrage estimé à :

Collecteur EU, ø250 mm, longueur 190 mètres (sous la route et les aménagements privés, y compris raccordements latéraux)

Collecteur EC, ø500 mm, longueur 190 mètres (sous la route et les aménagements privés, y compris raccordements latéraux)

Reprise des collecteurs, croisements, création d'une chambre de répartition des débits
6 contrôles de l'état du séparatif (parcelles privées)

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 550'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 6'875.00

Intérêts Fr. 13'750.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « collecteur Sentier du Nô »

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.5

2.2.5 Routes AF – réfection route Le Thorin

M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Yerly pour la présentation de cet objet.

Ce chemin comporte de nombreuses fissures et affaissements.

Le Conseil communal estime qu'il est nécessaire de procéder à un assainissement de la couche de roulement de ce tronçon avec un nouveau revêtement bitumineux coulé à froid.

Celui-ci servira à isoler et étancher les microfissures et à ne pas détériorer le bon coffre de la route.

Nous bénéficions d'une subvention cantonale à hauteur de Fr. 27'000.00. Le coût des travaux est estimé à Fr. 89'000.00. Coût restant à charge de la commune : Fr. 62'000.00

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût à charge de la commune Fr. 62'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 1'550.00

Intérêts Fr. 1'550.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « réfection route Le Thorin »

M. René Vonlanthen revient sur l'historique de cette route. Lors de la construction de la route en 1960, celle-ci était prévue à 4,5 m. mais lors de la réalisation, la largeur a été diminuée à 3.5 m. Par contre, les bornes sont posées à 4.5 m. Il estime que nous devrions reporter cette dépense et venir avec un nouveau projet où nous pourrions élargir la route pour permettre aisément le croisement de 2 véhicules.

M. Vonlanthen propose à l'assemblée de reporter l'investissement de ce soir et de revenir avec un projet d'élargissement de la route d'un mètre.

M. Vonlanthen constate qu'il y a déjà un tronçon qui a été réalisé l'année passée depuis l'école jusqu'à la ferme de M. David Kolly avec un système de gravillonnage. En cas de réalisation de l'investissement, il ne faut pas faire avec le système de gravillonnage.

M. Nicolas Yerly répond que nous n'allons pas utiliser le système de gravillonnage pour la réfection de la route. Il s'agit d'une réfection partielle de la chaussée qui a été étudiée avec les améliorations foncières. La tendance actuelle n'est pas d'élargir les routes, mais plutôt de les diminuer, surtout pour des routes qui, à la base, sont utilisées pour des exploitations agricoles.

Mme Claude-Hélène Kolly rejoint la remarque de M. René Vonlanthen au sujet du gravillonnage. Elle demande si le système de gravillonnage sera utilisé pour la réfection de la route ou cette réfection sera faite par la pose d'une couche de goudron ?

M. Nicolas Yerly précise qu'il s'agira de la pose d'une couche de goudron liquide qui sera posée sur la route. Ce liquide va s'infiltrer dans les fissures, ce qui va rendre la chaussée étanche. Il rassure les citoyens que le système de gravier ne sera pas utilisé.

M. Raoul Vonlanthen revient sur la proposition d'élargissement de la route. Il ne souhaite pas que cela devienne une autoroute où nous pourrions circuler à grande vitesse. Il constate que depuis le développement du quartier le Grâbo, de nombreux promeneurs, avec poussettes, utilisent cette route. Cela rend difficile le croisement avec les piétons. En cas d'élargissement de la chaussée, la sécurité des piétons en serait améliorée.

M. Nicolas Yerly prend acte de la remarque.

Mme Christiane Castella-Schwarzen est d'avis qu'un élargissement de la chaussée favoriserait le croisement des véhicules, par contre ce n'est pas adéquat pour la sécurité des piétons. Il n'est pas nécessaire, sur des routes de campagnes, d'élargir la chaussée.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.6

2.2.6 Routes AF – réfection route Le Land

M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Yerly pour la présentation de cet objet.

Cette route est actuellement en mauvais état : banquettes détériorées, fissures et affaissements, végétation poussant à travers le bitume.

Le Conseil communal estime qu'il est nécessaire de procéder à une réfection complète de ce tronçon.

Les améliorations foncières subventionnent les routes menant principalement à une exploitation agricole. Cette route est intégrée dans le programme de réfection de notre commune. Nous bénéficions de subventions cantonales (Fr. 161'711.00) et fédérale (Fr. 164'679.00). Le coût des travaux est estimé Fr. 593'000.00

Coût restant à charge de la commune : Fr. 266'610.00

Voulant profiter des subventions actuelles encore en place, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût à charge de la commune Fr. 266'610.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 6'665.00

Intérêts Fr. 6'665.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « réfection route Le Land »

M. Jérôme Bongard demande si nous avons prévu des grilles pour l'évacuation des eaux de la route.

M. Nicolas Yerly répond que c'est prévu dans le projet.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote le **budget de fonctionnement** présentant un excédent de charge de Fr. 864'111.70 lequel est **accepté** à l'unanimité

Puis, c'est au tour des investissements :

2.2.1 Centre sportif – réfection piste d'athlétisme

Le montant de Fr. 380'000.00 est accepté à la majorité : 79 ouis, 12 nons et 11 abstentions

2.2.2 Routes communales – remplacement luminaire LED – Secteur Essert

Le montant de Fr. 57'553.00 est accepté à l'unanimité

2.2.3 Routes communales – remplacement luminaire LED-Secteur Pafuet-Pra-Mathaux

Le montant de Fr. 26'859.00 est accepté à l'unanimité

2.2.4 Epuration – collecteur Sentier du Nô

Le montant de Fr. 550'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.5 Routes AF – réfection route Le Thorin

Le montant de Fr. 62'000.00 est accepté la majorité

2.2.6 Routes AF – réfection route Le Land

Le montant de Fr. 266'610.00 est accepté à l'unanimité

Le budget des investissements 2023 est accepté. **M. Le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

Tractanda No 3 - Remise du prix du mérite communal de Le Mouret

En 2017, le Conseil communal a instauré l'Attribution du mérite communal Le Mouret.

Cette récompense décerne un mérite sportif, culturel, artisanal et de hobby. Le Conseil communal attribue, chaque année, un mérite destiné à mettre en valeur, à remercier ou à encourager les résultats et activités de personnes domiciliées sur son territoire ou de sociétés ayant une activité prépondérante dans la commune.

Les mérites attribués annuellement par le Conseil communal comprennent :

A un mérite individuel

B un mérite par équipe

Deux dossiers sont parvenus au Jury, le premier a été déposé par Madame Elia Marthe, coureuse de vélo en tout terrain (VTT) et le second par Madame Marianne Bulloz qui représente son association : Rencontres et Découvertes.

Mme Elia Marthe a 14 ans, elle habite au quartier Le Trépelley. Elle a découvert sa passion en début de COVID et très rapidement son palmarès est devenu incroyable.

Elia est :

Championne fribourgeoise 2022

1ère du classement général de la coupe fribourgeoise 2022

2ème du classement général de la West Bike Cup 2022

(championnat romand)

2ème du classement général de la saison 2022 de la Coupe Suisse

Milieu de classement de sa catégorie lors de sa participation au championnat européen de VTT de la jeunesse à Capriasca en 2022

Forte de ses résultats, Elia nous déclare ses objectifs pour l'année prochaine :

Elle souhaite :

Intégrer l'équipe des Talents Romandie afin de pouvoir bénéficier d'un soutien et de conseils de professionnels du VTT,

Se placer dans les 20 premières filles de sa catégorie lors des prochains championnats européens VTT en août 2023 au Tessin,

Atteindre un Top 10 en Coupe Suisse lors de la prochaine saison.

Mme Marianne Bulloz a présenté son association Rencontres et Découvertes, elle en est la fondatrice, l'association a son siège au Moulin-à-Bentz

Cette association permet de rapprocher les personnes seules en créant des moments uniques pour permettre à chacun de sortir de la solitude et de se faire de nouveaux cercles d'amis.

Pour exemple, durant l'année 2022, l'association a organisé une sortie au Mont Gibloux avec un dîner canadien, une sortie au Sentier des légendes avec une grillade, une sortie Bowling avec une fondue, une sortie à La Berra en raquettes avec une raclette, une sortie à l'Abbaye d'Hauterive avec un dîner canadien, une sortie au Lac de Montbovon avec un dîner canadien et une sortie aux Gorges du Gottéron avec des grillades.

La commission du jury s'est réunie en date du 28 novembre afin d'analyser les dossiers reçus.

Elle a émis un préavis pour le Conseil communal en faveur de Mme Elia Marthe.

Les membres du jury relèvent que sa candidature remplit tous les critères stipulés dans les directives sur le prix du mérite, qu'il s'agit d'une jeune sportive qui a, en très peu de temps, accompli de très beaux résultats et qui a des projets encourageants à venir. Ils relèvent également que le lancement d'une carrière de jeune sportive est un investissement majeur pour Elia et sa famille.

Lors de sa séance du 29 novembre, le Conseil communal suit le préavis de la commission du jury.

Il remercie Madame Bulloz pour le dépôt de son dossier, il la félicite pour son excellente initiative et souhaite plein succès dans l'avenir à son association.

Le Conseil communal décerne le prix du mérite sportif individuel 2022 à Mme Elia Marthe.

Nous te félicitons, Elia, pour tes magnifiques succès.

M. Le Syndic cite le président du club La Pédale bulloise : *Il faut respecter les étapes de développement de l'apprenti vététiste. Dans notre sport, contrairement à la gymnastique, on ne devient pas champion du monde à 15 ans. Généralement on arrive à maturité à partir de 25 ans.*

Elia, tu as 14 ans, tu es championne fribourgeoise !!

Nous sommes fier de toi, portes les couleurs de notre commune lors de la découverte de tes futurs parcours et paysages inconnus dans notre patrie.

La Suisse figure parmi les leaders mondiaux depuis les débuts de la discipline. Dès les premiers Championnats du monde – qui ont eu lieu à Durango (USA) en 1990 – nous avons obtenu l'argent et gagné le championnat du monde. Depuis 2018, la Suisse est même la première nation du monde chez les deux sexes.

Nous te souhaitons, Elia, plein succès dans ton sport, dans ta passion d'exploratrice de sentiers et d'espaces sauvages.

Bravo Elia, merci de venir vers nous afin de te remettre ton prix.

Tractanda No 4 - Modification des statuts du Réseau Santé Sarine

M. Le Syndic passe la parole à M. Michael Vogt pour la présentation de ce point.

M. Michael Vogt informe l'assemblée que les statuts modifiés pouvaient être consultés 10 jours avant l'Assemblée communale sur le site internet de la commune ou au bureau communal. Ils ne sont donc pas lus.

Cette modification est due essentiellement à l'intégration des pompiers du district au RSS au 01.01.2023 qui inclut la fixation du montant de la taxe d'exemption qui est proposée à CHF 100.- comme actuellement et des modalités de celles-ci, ainsi qu'à l'âge de l'obligation de servir qui est de 18 ans à 40 ans au lieu de 20 ans à 50 ans, comme actuellement.

L'assemblée des délégués du Réseau Santé de la Sarine du 1er juin 2022 a adopté les modifications des statuts du RSS permettant de répondre à la loi sur la défense incendie du canton de Fribourg (LDIS), et d'intégrer ainsi la défense incendie et les secours.

M. Pierre-Alain Maridor constate que nous ne parlons pas des montants prévus pour les futurs investissements pour la construction des nouvelles casernes. Il s'agira de nouvelles charges liées pour la commune et nous n'aurons pas la possibilité de refuser les montants.

M. Michael Vogt répond que ce soir, c'est uniquement la modification des statuts qui est votée. Il précise que dans les statuts, il est stipulé une limite d'endettement à hauteur de Fr. 120 mio pour le Réseau Santé Sarine. Le seuil d'endettement a été augmenté de Fr. 60 mio à Fr. 120 mio, car 5 nouvelles casernes vont être construites, pour un montant de Fr. 3 mio par caserne. De plus, une grande caserne avec la centrale des ambulances, sera construite dans le grand Fribourg, pour un montant de Fr. 25 mio. Une réserve de Fr. 20 mio a été comptée pour l'achat de terrain. M. Vogt précise que pour chaque construction,

l'assemblée des délégués devra voter chaque crédit. Par contre, pour chaque construction dépassant les Fr. 10 mio, il y a un référendum obligatoire, avec un vote de la population de la Sarine.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote **la Modification des statuts du Réseau Santé Sarine qui est accepté à la majorité (2 nons)**

Tractanda No 5 - Modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine

M. Le Syndic informe l'assemblée que les statuts modifiés pouvaient être consultés 10 jours avant l'Assemblée communale sur le site internet de la commune ou au bureau communal. Ils ne sont donc pas lus.

Les statuts modifiés ont été approuvés par l'Assemblée des délégués de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine en date du 5 octobre 2022 et doivent être maintenant soumis aux législatifs des communes membres.

La nouvelle loi sur les finances communales nous oblige à les modifier. Le comité de direction a choisi d'en faire une révision totale.

Les principales modifications sont :

Art.1 Membres :

- Suite à la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, figure maintenant le nom de la nouvelle commune : Bois d'Amont

Art.6 Organe de l'association

- Comme le demande la loi sur les finances nous avons introduit une lettre c : commission financière

Art.10 Attributions de l'assemblée des délégués

- Nous avons introduit la lettre C : élire les membres de la commission financière et à la lettre : d elle exerce les autres attributions de nature financière conformément à la législation sur les finances

Art.17 a été modifié dans le même sens

Art.19 introduit les attributions de la commission financière

Ces statuts ont été soumis au Service de la justice sous l'angle du droit spécifique, aucune remarque n'a été formulée. Ils ont été également soumis au service des communes, lequel nous a demandé quelques petites modifications rédactionnelles afin de reprendre les libellés proposés par le modèle de statuts-types.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Syndic** met au vote **la Modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine qui est accepté à l'unanimité**

Tractanda No 6 - Modifications des limites des domaines publics et l'adaptation des limites communales entre les communes de Le Mouret et Ferpicloz.

M. Le Syndic informe l'assemblée que suite à l'aménagement d'arrêts de bus et de la présélection Rionbotzet sur la route de Fribourg, à Ferpicloz et Le Mouret, des transferts de propriétés ont été effectués après la fin du chantier et conformément aux travaux exécutés.

Des transferts de propriétés ont été signés entre la commune Le Mouret et l'Etat de Fribourg concernant le domaine public et entre la commune Le Mouret et M. Maurice Schuwey en tant que propriétaire de l'immeuble de la carrosserie.

Ces transferts de propriété ont été signés par le Conseil communal avec sa délégation de compétence et implique une modification de la limite communale entre la commune de Ferpicloz et celle de Le Mouret.

Suite à ces transferts de propriété, la surface de 29 m² passe de la commune de Ferpicloz à celle de Le Mouret (Jaune) et la surface de 5 m² passe de la commune Le Mouret à celle de Ferpicloz (Mauve) (+ 24 m² pour Le Mouret)

Comme il s'agit d'une modification de la limite communale, l'assemblée communale doit accepter ce verbal.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Syndic** met au vote les **Modifications des limites des domaines publics et l'adaptation des limites communales entre les communes de Le Mouret et Ferpicloz qui sont acceptées à l'unanimité**

Tractanda No 7 - Informations

Le Conseil communal n'a pas d'information particulière à vous transmettre, nous répondons volontiers à vos questions sous les divers

Tractanda No 8 - Divers

M. Le Syndic revient sur la demande de Mme Alexa Krattinger et lit l'article 17 D de la loi sur les communes – Délibérations / Divers qui stipule :

« Après la liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Celle-là décide, séance tenante ou lors de la prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions; dans ce cas, elles sont transmises au Conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée, pour décision, dans le délai d'une année; cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude »

M. Le Syndic propose de faire le vote ce soir et demande à Mme Alexa Krattinger de reformuler sa question.

Mme Alexa Krattinger a pris note que si la commune souhaitait passer d'une extinction complète à une extinction partielle de l'éclairage public, cela coûterait de Fr. 30'000.00. Elle demande également la durée d'amortissement.

M. Le Syndic répond par l'affirmative et l'amortissement serait fait sur 10 ans.

Mme Alexa Krattinger demande à ce que le conseil étudie la possibilité de rallumer l'éclairage public.

M. Le Syndic précise que le Conseil communal a mis la commune dans le noir et Mme Alexa Krattinger souhaite avoir une autre alternative. Le vote de ce soir demande une réflexion de la part du Conseil communal et une suite devra être donnée. En cas de vote positif en faveur de Mme Alexa Krattinger, le conseil devra étudier une nouvelle variante.

M. Dominique Colliard informe l'assemblée que cela fait quelques années qu'il habite la commune. Il estime que s'il y a un trottoir, c'est déjà sécurisant pour les piétons.

M. François Biemann salue le bienfondé de la décision d'éteindre la commune. Par contre, le centre de l'école de Praroman est un endroit névralgique de la commune, où il y a beaucoup de trafic, comparativement au haut d'Oberried. Une lampe supplémentaire serait une bonne chose.

M. Le Syndic précise que les alentours des églises seront à nouveau allumés dès le 25 décembre 2022.

Mme Marie-Pierre Baltensperger habite le quartier des Russilles et la route des Russilles est très fréquentée avec les enfants et les voitures qui roulent vite. En discutant avec des voisins, elle pense qu'avoir un éclairage sur 3 serait agréable pour avoir un peu de luminosité et voir les enfants passer.

M. Jacques Cotting estime que c'est plus important d'avoir un trottoir qu'un éclairage. Il revient sur le fait qu'il manque un trottoir entre le Pafuet et le centre sportif.

M. Dominique Chardonnens constate qu'effectivement un trottoir est important, constate qu'il y a énormément de monde qui se promène habillé en noir et pense que le port d'un gilet jaune sera adéquat.

M. Léon Vonlanthen estime que nous avons assez tergiversé avec ce point et pense que nous ne pouvons pas voter sur cette demande, du moment que cela ne figure pas au tractanda de l'assemblée. On ne peut que reporter ce vote à la prochaine assemblée.

M. Le Syndic rappelle que la loi nous permet de voter. Il précise que lors de la dernière assemblée, celle-ci avait voté sur une demande concernant le Restaurant de la Croix-Blanche. Il revient également sur une remarque faite sur l'aspect sécurité et les risques de cambriolage. Nous avons évoqué ce point lors d'une rencontre avec la police de proximité et selon eux, c'est une excellente chose d'éteindre les lampadaires et de plus cela ne change rien en terme de cambriolage.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic met en vote la proposition de Mme Alexa Krattinger à savoir que l'assemblée se détermine afin que le Conseil communal fasse une nouvelle réflexion sur l'extinction complète de la commune.

L'assemblée refuse la proposition de Mme Alexa Krattinger par 70 nons et 20 ouis.

M. Philippe Schorderet demande si effectivement la société de tir du Mouret va fusionner avec celle d'Arconciel. Selon ces informations, il semblerait que suite à cette fusion, les horaires de tir s'étendent de manière irréflective. A ce propos, il souhaite savoir comment la commune envisage de faire respecter ces horaires.

M. Le Syndic répond qu'effectivement les 2 sociétés de tir vont fusionner. Par contre, nous n'avons toujours pas reçu le nouveau programme de tir. Nous avons rendu attentive les sociétés de tir que pour le stand de tir du Mouret, les programmes de tir sont restrictifs et qu'aucun dépassement d'horaire n'est toléré. Les autorités cantonales sont au courant de ces restrictions. En aucun cas, les horaires seront dédoublés. De plus, M. Le Syndic précise que la commune de Bois d'Amont a mentionné, dans son assemblée communale, que la société de tir devra trouver d'autres solutions pour les horaires de tir avec d'autres communes afin que les citoyens de Bois d'Amont puissent faire les tirs obligatoires.

M. Philippe Schorderet estime qu'il n'est pas normal que la commune, qui assume l'entier des frais d'entretien du stand de tir, n'a pas été consultée dans le cadre de la fusion. De plus, il craint qu'au vu des constructions sur l'ancien site d'Ilford à Marly, une fusion des sociétés de tir du plateau intervienne. D'autre part, il espère que le nouveau président fasse respecter les horaires de tir de la même manière que l'ancien président.

M. Le Syndic répond que, du moment que nous avons été au courant de la fusion, nous avons rendu attentives les sociétés de tir des horaires de tir, pour la tranquillité de nos citoyens habitant proche du stand de tir. Au niveau financier le stand de tir est propriété de la société, par contre, nous avons l'obligation d'assainir les installations. Un subside est versé à la société.

M. Jacques Wicht revient sur la liaison piétonnière entre le Pafuet et le centre sportif et la création d'un trottoir entre le Pafuet et le quartier le Grâbo et demande où en sont ces dossiers.

M. Le Syndic répond qu'au sujet du trottoir le Grâbo, le conseiller a repris contact avec le propriétaire concerné. Le dossier suit son cours.

En ce qui concerne la liaison piétonnière entre le Pafuet et le centre sportif, le Conseil communal a repris contact avec le canton et a confirmé notre volonté de poursuivre dans ce dossier. Il précise que le Grand Conseil a modifié la loi sur la mobilité et la grande majorité des frais en lien avec la piste cyclable et aménagement pour les piétons, sera pris en charge par le Canton.

M. Pierre-Alain Maridor demande si nous allons démonter les containers de l'école enfantine, car ils sont pourris.

M. Le Syndic répond que pour l'instant nous les gardons, car ils peuvent toujours nous servir. Effectivement nous ne pouvons plus les utiliser pour l'école.

Mme Isabelle Charrière demande où cela en est avec l'équipement de la fibre optique dans le secteur d'Essert.

M. Le Syndic répond que nous sommes régulièrement en contact avec Swisscom et demandons à chaque fois qu'ils avancent dans ce projet. M. Le Syndic précise que des informations seront publiées sur le site internet. Il encourage les citoyens à prendre contact avec leurs opérateurs.

M. Eric L'Eplattenier répond que le quartier du Brand est équipé avec la fibre optique.

Mme Christiane Castella-Schwarzen revient sur le point d'échange de terrain pour un projet d'étable communautaire. Elle fait partie de la commission d'aménagement et elle constate que la commission n'a pas été consultée pour ce dossier. Elle souhaite qu'à l'avenir, la commission soit informée de ces dossiers.

Mme Christiane Castella-Schwarzen revient sur ces précédentes demandes d'amélioration de transmission de l'information. Nous avons un site internet intéressant, un bulletin d'information complet. Par contre, il manque les informations principales sur les décisions du Conseil communal, sur les travaux principaux de l'administration communale, sur les collaborations intercommunales. Elle précise que la loi sur les communes prévoit que le Conseil communal informe la population 2 fois par année.

Mme Christiane Castella-Schwarzen demande ce qui se passe avec la demeure Kammerling sur les hautes du village de Montévraz. Cette demeure est protégée et est dans un état extrêmement déplorable. Selon elle, une intervention de la commune est nécessaire. C'est une demeure qui est protégée au niveau nationale et très importante pour le patrimoine construit de notre commune. Il en va de la sécurité et de la salubrité du bâtiment. Le toit est en train de tomber. Elle demande à ce que la commune fasse les démarches auprès du canton pour voir quelles mesures peuvent être prises afin que la demeure ne tombe définitivement pas en ruine.

Mme Christiane Castella-Schwarzen demande à ce que le marquage de la route d'Oberried soit refait. Pour terminer, elle remercie le Conseil communal et l'administration pour tout le travail effectué.

M. Le Syndic répond qu'au sujet de l'échange de terrain pour un projet d'étable communautaire, nous avons reçu cette semaine le courrier de MM Zamofing, Wicht et Jungo nous informant qu'ils renonçaient au projet d'échange. De ce fait, l'échange de terrain entre la commune et les agriculteurs ne se fait plus.

En ce qui concerne les informations à transmettre, M. Le Syndic répond que plusieurs discussions ont eu lieu en séance du conseil. Le dossier sera à nouveau discuté en séance du conseil.

Au sujet de la demeure Kammerling, M. Le Syndic informe l'assemblée qu'aujourd'hui, l'avant-toit, qui menaçait de s'écrouler, a été démonté. En ce qui concerne la commune et la police des constructions, le dossier était dans les mains de l'Etat, au service des biens culturels. Une séance a eu lieu sur place avec les propriétaires, la commune et les services de l'Etat. Lors de cette séance le service des biens culturels s'était engagé à prendre des contacts avec la confédération pour savoir s'il était possible d'avoir également des subventions fédérales en plus des subventions cantonales. Par contre, il avait été demandé que, provisoirement, l'avant-toit soit démonté.

M. Jean-Marie Brügger se demande s'il y a la possibilité une fois d'améliorer la route d'accès chez le médecin, car cela n'est pas évident, ni pour l'entreprise Vial SA, ni pour les usagers, de circuler. Est-ce qu'il y a la possibilité de construire un autre chemin d'accès ?

M. Le Syndic répond que pour l'instant, ce n'est pas possible. Dans notre plan directeur et dans les discussions que nous avons eues avec M. Jean Dousse pour le futur de cette zone, toutes les parties sont au courant que dans le giratoire est prévu un embranchement pour l'accès à l'entreprise Vial et pour les terrains dont la famille Dousse est propriétaire. Ce sont des projections qui figurent au plan directeur. M. Le Syndic précise que le permis de construire pour le cabinet médical, incluait la route d'accès telle qu'utilisée actuellement.

Mme Anne-Elisabeth Vonlanthen demande si les citoyens seront invités à donner des idées pour l'aménagement de la place de l'Eglise et les alentours de l'école.

M. Le Syndic prend acte de la demande, car pour l'instant nous n'en sommes pas à ce stade de la réflexion. Cela en permettra d'en discuter avec le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

M. Le Syndic lève la séance à 22h30.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :

Laurent Tercier

Le Syndic :

Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière